

Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINT-FOY-LES-LYON

Centre social de la Sauvegarde
Association loi 1901

26 rue Rosa Parks
69009 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents du centre social de la Sauvegarde,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association centre social de la Sauvegarde relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels au chapitre « Changements comptables ».

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.
- L'estimation des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 27 mai 2026

Grégory ROJKOFF

✓ Certifié par  yousign

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Grégory ROJKOFF

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 328.16	11 328.16		
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	11 328.16	11 328.16		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	312 793.36	198 041.34	114 752.02	101 907.84
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	303 223.36	198 041.34	105 182.02	101 907.84
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	9 570.00		9 570.00	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	330.00		330.00	
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	330.00		330.00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	324 451.52	209 369.50	115 082.02	101 907.84
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	322 107.86		322 107.86	305 851.97
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	23 531.07		23 531.07	13 630.42
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	297 835.19		297 835.19	285 259.39
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	741.60		741.60	6 962.16
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	58 210.00		58 210.00	56 481.00
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	614 619.78		614 619.78	576 611.44
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	994 937.64		994 937.64	938 944.41
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	1 319 389.16	209 369.50	1 110 019.66	1 040 852.25

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES	125 000.00	125 000.00
REPORT A NOUVEAU	540 872.89	463 486.69
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	2 219.22	77 386.20
SITUATION NETTE (1)	668 092.11	665 872.89
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	45 503.85	22 411.59
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	45 503.85	22 411.59
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	713 595.96	688 284.48
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	15 000.00	23 500.00
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	15 000.00	23 500.00
PROVISIONS POUR RISQUES	60 000.00	
PROVISIONS POUR CHARGES	60 773.26	66 327.84
TOTAL PROVISIONS (4)	120 773.26	66 327.84
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	43 984.80	23 300.42
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	172 271.90	168 878.18
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	3 325.92	3 679.16
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	41 067.82	66 882.17
TOTAL DETTES (5)	260 650.44	262 739.93
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 110 019.66	1 040 852.25

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	6 755.00		5 580.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	550 979.05		552 439.52
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		550 979.05	552 439.52
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	765 758.84		787 363.53
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	15 800.00		
DONS MANUELS	800.00		
MECENATS	15 000.00		
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	25 669.00		45 310.00
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		807 227.84	832 673.53
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	6 430.20		48 718.99
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	23 500.00		
AUTRES PRODUITS	25 306.02		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 420 198.11	1 439 412.04
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	265 414.61		228 380.22
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	47 482.68		46 389.00
SALAIRES	752 178.81		795 991.31
COTISATIONS SOCIALES	246 780.60		243 306.78
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	30 763.13		27 647.22
DOTATIONS AUX PROVISIONS	60 000.00		7 042.42
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES	15 000.00		23 500.00
AUTRES CHARGES	7 264.65		5 113.82
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 424 884.48	1 377 370.77
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-4 686.37	62 041.27

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	8 348.59		11 272.09
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		8 348.59	11 272.09
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		8 348.59	11 272.09
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		3 662.22	73 313.36
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			8 709.11
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			2 543.27
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			6 165.84

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	1 443.00		2 093.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 428 546.70	1 459 393.24
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 426 327.48	1 382 007.04
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		2 219.22	77 386.20
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	177 330.56		161 306.80
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		177 330.56	161 306.80
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	177 330.56		161 306.80
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		177 330.56	161 306.80

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges				Répartition par nature de ressources			
TOTAL (871)		0.00		871	Prestations en nature		
861	Mises à disposition gratuite de biens			871500	PRESTATIONS EN NATURE		177 330.56
861200	EAU GAZ EDF CHAUFF CONTRIB VOLONT	45 658.94		TOTAL (861)		177 330.56	
861300	MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX	114 959.00					
861500	ENTRET REP MAINT ASSUR CONTRIB EN NA	16 712.62					
Total charges contributions volontaires		177 330.56		Total produits contributions volontaires		177 330.56	

INTRODUCTION	1
1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
1.1. Faits significatifs	2
1.2. Règles et méthodes comptables	2
2. NOTES SUR LE BILAN	4
2.1. Les immobilisations	4
2.2. Les charges à payer	5
2.3. Les charges constatées d'avance	5
2.4. les créances et les dettes	6
2.5. Les fonds propres	7
2.6. Les subventions d'investissement	8
2.7. Les provisions	9
2.8. Les produits à recevoir	9
2.9. Les produits constatés d'avance	9
3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	10
3.1. Le comparatif des résultats	10
3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône	11
3.3. Le résultat exceptionnel	13
3.4. Les cotisations	13
3.5. Les charges supplétives : état des mises à disposition	13
4. AUTRES INFORMATIONS	14
4.1. L'effectif moyen	14
4.2. Fiscalité	14
4.3. Honoraires Commissaire aux comptes	14
4.4. Rémunération des dirigeants	14

INTRODUCTION

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1er juillet 1901.

Objet social :

Le CSS a pour objet de participer au développement local par la gestion de services sociaux, éducatifs et culturels répondant aux besoins des habitants. Il y contribue en aidant à l'émergence des initiatives des habitants, en particulier des publics prioritaires dans son action.

Description de la nature des activités :

- Crèche petite enfance
- Accueil de loisirs enfance / jeunesse
- Activités adultes
- Activités familiales
- Accès aux droits
- Actions au développement durable
- Actions sociales
- Accompagnement aux associations.

Description des moyens mis en œuvre :

- Un projet social validé par la CAF
- Moyens humains : une équipe de salariés et de bénévoles
- Moyens matériels : un bâtiment mis à disposition par la Ville de Lyon, des jardins
- Moyens financiers : subventions publiques et participations usagers

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Faits significatifs

Certaines charges ont marqué l'exercice 2025 par leur importance

- Les frais transports liés notamment au projet japon
- Les frais d'activités liés aux jeudis de l'été et autres évènements
- La communication

Les produits sont en baisses :

- La baisse de la subvention de fonctionnement octroyé par la CAF
- La baisse des Prestations de Service de la CAF notamment lié à une régulation sur les années 2023 et 2024
- La baisse des subventions notamment liés à des appels à projet du côté de la métropole, de la Ville et de la CAF.

1.2. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborées et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement		
Immobilisations	Durée	Mode
<i>Matériel et outillage</i>	<i>5 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Installations générales, agencements divers</i>	<i>10 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel d'activités</i>	<i>3 à 10 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>5 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel de bureau</i>	<i>3 à 10 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>3 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Mobilier</i>	<i>3 à 10 ans</i>	<i>Linéaire</i>

La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article 214-13 du PCG.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la Ville de Lyon.

Elles correspondent à des salaires et charges de personnel mis à disposition, des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application du règlement ANC 2023-03 a conduit à enregistrer des changements de méthodes comptable, avec impact sur différents postes. Le détail significatif de l'application prospective de cette nouvelle réglementation figure ci-dessous.

- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat.
 - o En 2025, comptabilisation en résultat d'exploitation (ligne « concours publics et subventions » du compte de résultat).
 - o En 2024, comptabilisation en résultat exceptionnel (ligne « Sur opération de gestion » du compte de résultat)
- Suppression des transferts de charges.

- Les remboursements des frais de personnel (Indemnité journalière Sécurité Sociale, prévoyance, remboursement formations) sont comptabilisés au crédit des charges du personnel.
- Les refacturations de personnel ou de frais sont comptabilisés en ventes de prestations de services.
- Les remboursements d'assurance sont comptabilisés en autres produits.
- Formation du personnel.
 - En 2025, comptabilisation sur la ligne « Charges sociales » du compte de résultat.
 - En 2024, comptabilisation sur la ligne « Autres achats et charges externes » du compte de résultat.

Postes	Année 2025	Année 2024
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	4 878	7 240
Transfert de charges		
- Remboursement des frais de personnel	25 474	28 652
- Refacturation de personnel ou de frais	21 337	2 059
- Remboursements d'assurance	3 435	0
Formation du personnel	23 234	13 157

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1. Les immobilisations

Tableau des immobilisations				
	Début	Acquisition	Diminutions	Fin
Immobilisations incorporelles	11 328			11 328
Immobilisations corporelles	269 186	43 607		312 793
Immobilisations financières	-	330		330
TOTAL	280 514	43 937	-	324 452

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	11 328			11 328
Immobilisations corporelles	167 278	30 763		198 041
TOTAL	178 606	30 763		209 369

2.2. Les charges à payer

Les charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 370
Dettes fiscales et sociales	122 329
Autres dettes	
TOTAL	130 699

2.3. Les charges constatées d'avance

	N	N-1
Charges constatées d'avance		
Grenke	202	202
UNIVESITE LYON2	540	5 900
Delata sécurité		861
TOTAL	742	6 962

2.4. les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un	Échéances à plus de 5
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Dépôts et cautionnement	330	330		
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	23 531	23 531		
Créances financeurs :				
-Etat	24 000	24 000		
-CARSAT	11 400	11 400		
-URACS	4 562	4 562		
- Métropole		0		
- Ville de Lyon	26 035	26 035		
- CAF	215 904	215 904		
Uniformation	6 270	6 270		
Charge contestée d'avance	742	742		
Autres créances	9 664	9 664		
TOTAL	322 438	322 438	0	0
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	43 985	43 985		
Dettes fiscales et sociales	172 272	172 272		
Autres dettes	3 326	3 326		
Produits constatés d'avance	41 068	41 068		
TOTAL	260 650	260 650	0	0

Les autres créances concernent principalement des IJ SS et prévoyance à recevoir pour 8 830 €

Les « autres dettes » comprennent essentiellement 1 305 € Groupe Maraude et 1 270 € solde subvention FIL pour le Conseil Citoyen.

2.5. Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
- Trésorerie	100 000				100 000
- Autres réserves	25 000				25 000
Report à nouveau	463 487	77 386			540 873
Excédent ou déficit de l'exercice	77 386	-77 386	2 219		2 219
Situation nette	665 873		2 219		668 092
Subventions d'investissement	22 412		27 970	4 878	45 504
Provisions réglementées					
TOTAL	688 284		30 189	4 878	713 596

2.6. Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement				
Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement				
- CAF	40 153		6 500	33 653
- Ville		27 970		27 970
- CARSAT	1 500			1 500
	41 653	27 970	6 500	63 123
Quotes-parts virées au résultat				
- CAF	19 241	3 463	6 500	16 205
- Ville		1 414		1 414
- CARSAT				-
Sous-total	19 241	4 878	6 500	17 619
TOTAL	22 412	24 507	-	45 504

2.7. Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision pour risque prud'hommal		60 000		60 000
- Provision retraite	66 328		5 555	60 773
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				-
- Comptes d'usagers	876		876	-
- Autres tiers				
TOTAL	67 204	7 042	6 431	120 773

2.8. Les produits à recevoir

Les produits à recevoir	Montant
Autres créances	15 100
TOTAL	15 100

2.9. Les produits constatés d'avance

	2025	2024
Produits constatés d'avance		
Participation Usagers ALAE	6 312	5 360
Etat conseiller numérique	9 778	24 444
Ville LAP	5 700	7 200
Ville FIL	859	1 273
Ville CLAS	3 600	3 000
Caisse des Ecoles		3 000
CAF CLAS	14 819	14 819
URACS		7 787
Total	41 068	66 882

3 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Le comparatif des résultats

Exercice	N	N-1	N-2
Résultat d'exploitation	-4 686	62 041	-1 781
Résultat financier	8 349	11 272	8 287
Résultat exceptionnel	0	6 166	2 085
Impôts sur placements	-1 443	-2 093	-1 348
Excédent ou déficit	2 219	77 386	7 243

3.2 Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	477 126	486 051	-8 925	-1,84%
- versées par la CAF	75 440	86 614	-11 174	-12,90%
Sous total	552 566	572 665	-20 099	-3,51%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat	81 205	75 904	5 301	6,98%
- versées par la métropole	21 300	21 000	300	1,43%
- versées par la ville	45 559	50 948	-5 389	-10,58%
- versées par la CAF	19 911	32 006	-12 095	-37,79%
- versées par CARSAT	17 000	3 500	13 500	385,71%
- versées par AURACS	7 787	7 787		
- versées par FONJEP	3 554	3 554		
Sous total	196 315	194 699	1 617	0,83%
Subventions non affectées :				
- versées par l'Etat				
- versées par la métropole	12 000	20 000	-8 000	-40,00%
- versées par la ville				
- versées par la CAF				
Sous total	12 000	20 000	-8 000	-40,00%
TOTAL (I)	760 881	787 364	-26 482	-3,36%
Prestations CAF :				
- Animation globale	82 646	80 764	1 882	2,33%
- Animation collective famille	27 650	27 020	630	2,33%
- CLAS	24 698	28 380	-3 682	-12,97%
- ALSH - ALAE	50 142	46 107	4 035	8,75%
- PS Jeune	22 179	22 179		
- PS EAJE	252 346	252 009	337	0,13%
- Bonus territoire CTG	67 925	48 085	19 840	41,26%
- Régularisation PS N-1	-37 357	-2 994	-34 364	1147,91%
TOTAL (II)	490 229	501 550	-11 322	-2,26%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	1 251 110	1 288 914	-37 804	-2,93%

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet	81 205	75 904	5 301	6,98%
- non affectée				
Sous total	81 205	75 904	5 301	6,98%
Subventions du FONJEP				
- affectées à un projet	3 554	3 554	0	0,00%
- non affectée				
Sous total	3 554	3 554	0	0,00%
Subventions de la Métropole				
- affectées à un projet	21 300	21 000	300	1,43%
- non affectée	12 000	20 000	-8 000	0,00%
Sous total	33 300	41 000	-7 700	-18,78%
Subventions de la ville				
- affectées à un projet	45 559	50 948	-5 389	-10,58%
- non affectée	477 126	486 051	-8 925	-1,84%
Sous total	522 685	536 999	-14 314	-2,67%
Subventions de la CAF				
- affectées à un projet	427 494	452 793	-25 299	-5,59%
- non affectée	158 086	167 378	-9 292	-5,55%
Sous total	585 580	620 171	-34 591	-5,58%
Subventions de la CARSAT				
- affectées à un projet	17 000	3 500	13 500	385,71%
- non affectée			0	
Sous total	17 000	3 500	13 500	385,71%
Subventions de l'AURACS				
- affectées à un projet	7 787	7 787	0	0,00%
- non affectée			0	
Sous total	7 787	7 787	0	0,00%
TOTAL	1 251 110	1 288 914	-37 804	-2,93%

Baisse des prestations de services ALSH de 37 357 euros suite au refus de Jeunesse et Sport pour des prestations de 2023 et 2024

Revalorisation du bonus territoire pour la crèche de la CAF à hauteur de 20 347 €

3.3 Le résultat exceptionnel

Composantes du résultat exceptionnel	2025	2024
Charges		
- Pointage encaissement cb		949
-Factures 2023 ou sans justificatis		1 345
-Divers		249
Sous Total	-	2 543
Produits		
-Remboursement sur fact 2023		248
-Régularisation écart sur caisse		1 006
-Divers		95
-Quôte part de subvention		7 240
-Chèques plus		120
Sous Total	-	8 709
Total	-	6 166

3.4 Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

3.5 Les charges supplétives : état des mises à disposition

Mises à disposition	N	N-1
Locaux	114 959,00	114 959,00
Frais de fonctionnement	45 658,94	42 669,00
Assurances et entretien	16 712,62	3 679,00
TOTAL	177 330,56	161 307,00

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 26 personnes.

4.2 Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés sur la partie assujettie de ses produits financiers.

4.3 Honoraires Commissaire aux comptes

Le montons total des honoraires du commissaire aux comptes figurant sur le compte du résultat de l'exercice s'élevé à 6 360 €

4.4 Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 328.16	11 328.16		
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	11 328.16	11 328.16		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	312 793.36	198 041.34	114 752.02	101 907.84
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	303 223.36	198 041.34	105 182.02	101 907.84
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	9 570.00		9 570.00	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	330.00		330.00	
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	330.00		330.00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	324 451.52	209 369.50	115 082.02	101 907.84
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	322 107.86		322 107.86	305 851.97
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	23 531.07		23 531.07	13 630.42
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	297 835.19		297 835.19	285 259.39
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	741.60		741.60	6 962.16
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	58 210.00		58 210.00	56 481.00
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	614 619.78		614 619.78	576 611.44
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	994 937.64		994 937.64	938 944.41
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	1 319 389.16	209 369.50	1 110 019.66	1 040 852.25

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES	125 000.00	125 000.00
REPORT A NOUVEAU	540 872.89	463 486.69
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	704.22	77 386.20
SITUATION NETTE (1)	666 577.11	665 872.89
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	45 503.85	22 411.59
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	45 503.85	22 411.59
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	712 080.96	688 284.48
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	15 000.00	23 500.00
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	15 000.00	23 500.00
PROVISIONS POUR RISQUES	60 000.00	
PROVISIONS POUR CHARGES	60 773.26	66 327.84
TOTAL PROVISIONS (4)	120 773.26	66 327.84
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	45 499.80	23 300.42
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	172 271.90	168 878.18
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	3 325.92	3 679.16
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	41 067.82	66 882.17
TOTAL DETTES (5)	262 165.44	262 739.93
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 110 019.66	1 040 852.25

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	6 755.00		5 580.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	550 979.05		552 439.52
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		550 979.05	552 439.52
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	765 758.84		787 363.53
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	15 800.00		
DONS MANUELS	800.00		
MECENATS	15 000.00		
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	25 669.00		45 310.00
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		807 227.84	832 673.53
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	6 430.20		48 718.99
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	23 500.00		
AUTRES PRODUITS	25 306.02		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 420 198.11	1 439 412.04
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	266 929.61		228 380.22
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	47 482.68		46 389.00
SALAIRES	752 178.81		795 991.31
COTISATIONS SOCIALES	246 780.60		243 306.78
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	30 763.13		27 647.22
DOTATIONS AUX PROVISIONS	60 000.00		7 042.42
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES	15 000.00		23 500.00
AUTRES CHARGES	7 264.65		5 113.82
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 426 399.48	1 377 370.77
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-6 201.37	62 041.27

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	8 348.59		11 272.09
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		8 348.59	11 272.09
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		8 348.59	11 272.09
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		2 147.22	73 313.36
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			8 709.11
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			2 543.27
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			6 165.84

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	1 443.00		2 093.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 428 546.70	1 459 393.24
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 427 842.48	1 382 007.04
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		704.22	77 386.20
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	177 330.56		161 306.80
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		177 330.56	161 306.80
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	177 330.56		161 306.80
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		177 330.56	161 306.80

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges				Répartition par nature de ressources			
TOTAL (871)		0.00		871	Prestations en nature		
861	Mises à disposition gratuite de biens			871500	PRESTATIONS EN NATURE	177 330.56	
861200	EAU GAZ EDF CHAUFF CONTRIB VOLONT	45 658.94		TOTAL (861)		177 330.56	
861300	MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX	114 959.00					
861500	ENTRET REP MAINT ASSUR CONTRIB EN NA	16 712.62					
Total charges contributions volontaires		177 330.56		Total produits contributions volontaires		177 330.56	

RAPPORT FINANCIER ANNEXE

**CENTRE SOCIAL
SAUVEGARDE-DUCHÈRE**

EDITION 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents du Centre Social Sauvegarde-Duchère :

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Social Sauvegarde-Duchère relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels au chapitre « Changements comptables ».

4. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.
- L'estimation des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

5. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

6. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 27 mai 2026

Grégory ROJKOFF

✓ Certified by  yousign

Le Commissaire aux comptes 2S AUDIT

Grégory ROJKOFF

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES	
COMPTABLES	2
1.1. Faits significatifs	2
1.2. Règles et méthodes comptables	3
2. NOTES SUR LE BILAN	5
2.1. Les immobilisations.....	5
2.2. Les charges à payer	6
2.3. Les charges constatées d'avance	6
2.4. Les créances et les dettes	7
2.5. Les fonds propres.....	8
2.6. Les subventions d'investissement.....	9
2.7. Les provisions.....	9
2.8. Les produits à recevoir	10
2.9. Les produits constatés d'avance	10
3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	10
3.1. Le comparatif des résultats.....	10
3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône.....	11
3.3. Le résultat exceptionnel.....	13
3.4. Les cotisations	13
4. AUTRES INFORMATIONS	14
4.1. L'effectif moyen	14
4.2. Fiscalité	14
4.3. Honoraires Commissaire aux comptes	14
4.4. Rémunération des dirigeants	14

INTRODUCTION

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1er juillet 1901.

Objet social

Le CSS a pour objet de participer au développement local par la gestion de services sociaux, éducatifs et culturels répondant aux besoins des habitants. Il y contribue en aidant à l'émergence des initiatives des habitants, en particulier des publics prioritaires dans son action.

Description de la nature des activités :

- Crèche petite enfance
- Accueil de loisirs enfance / jeunesse
- Activités adultes
- Activités familiales
- Accès aux droits
- Actions au développement durable
- Actions sociales
- Accompagnement aux associations.

Description des moyens mis en œuvre :

- Un projet social validé par la CAF
- Moyens humains : une équipe de salariés et de bénévoles
- Moyens matériels : un bâtiment mis à disposition par la Ville de Lyon, des jardins
- Moyens financiers : subventions publiques et participations usagers

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Faits significatifs

Certaines charges ont marqué l'exercice 2025 par leur importance :

- Les frais transports liés notamment au projet japon

- Les frais d'activités liés aux jeudis de l'été et autres évènements
- La communication

Les produits sont en baisses :

- La baisse de la subvention de fonctionnement octroyé par la CAF
- La baisse des Prestations de Service de la CAF notamment lié à une régulation sur les années 2023 et 2024
- La baisse des subventions notamment liés à des appels à projet du côté de la métropole, de la Ville et de la CAF.

1.2. Règles et méthodes comptables

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborées et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)		
Immobilisations	Durée	Mode
Matériel et outillage	5 ans	Linéaire

Installations générales, agencements divers	10 ans	Linéaire
Matériel d'activités	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier	3 à 10 ans	Linéaire

La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article 214-13 du PCG.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la Ville de Lyon.

Elles correspondent à des salaires et charges de personnel mis à disposition, des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

Changements comptables

L'application du règlement ANC 2023-03 a conduit à enregistrer des changements de méthodes comptable, avec impact sur différents postes. Le détail significatif de l'application prospective de cette nouvelle réglementation figure ci-dessous.

- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat.

- En 2025, comptabilisation en résultat d'exploitation (ligne « concours publics et subventions » du compte de résultat).
- En 2024, comptabilisation en résultat exceptionnel (ligne « Sur opération de gestion » du compte de résultat)

- Suppression des transferts de charges.
 - Les remboursements des frais de personnel (Indemnité journalière Sécurité Sociale, prévoyance, remboursement formations) sont comptabilisés au crédit des charges du personnel.
 - Les refacturations de personnel ou de frais sont comptabilisés en ventes de prestations de services.
 - Les remboursements d'assurance sont comptabilisés en autres produits.
- Formation du personnel.
 - En 2025, comptabilisation sur la ligne « Charges sociales » du compte de résultat.
 - En 2024, comptabilisation sur la ligne « Autres achats et charges externes » du compte de résultat.

Postes	Année 2025	Année 2024
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	4 878	7 240
Transfert de charges		
• Remboursement des frais de personnel	25 474	28 652
• Refacturation de personnel ou de frais	21 337	2 059
• Remboursements d'assurance	3 435	0
Formation du personnel	23 234	13 157

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1. Les immobilisations

Tableau des immobilisations				
	Début	Acquisition	Diminutions	Fin
Immobilisations incorporelles	11 328	0	0	11 328
Immobilisations corporelles	269 186	43 607	0	312 793
Immobilisations financières	0	330	0	330
TOTAL	280 514	43 937	0	324 452

Tableau des amortissements				
	Début	Augmentations	Diminutions	Fin
Immobilisations incorporelles	11 328	0	0	11 328
Immobilisations corporelles	167 278	30 763	0	198 041
TOTAL	178 606	30 763	0	209 369

2.2. Les charges à payer

Les charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 370
Dettes fiscales et sociales	122 329
Autres dettes	0
TOTAL	130 699

2.3. Les charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	N	N-1
Grenke	202	202
Université de Lyon 2	540	5900
Delta sécurité	0	861
TOTAL	742	6 962

2.4. Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
CREANCES	Montant brut	Échéances à - d'un an	Échéances à + d'un an	Échéances à + de 5
Créance de l'actif immobilisé				
Dépôts et cautionnement	330	330	0	0
Créance de l'actif circulant				
Créances usagers	23 531	23 351	0	0
Créances financeurs :				
Etat	24 000	24 000	0	0
CARSAT	11 400	11 400	0	0
URACS	4 562	4 562	0	0
Métropole	0	0	0	0
Ville de Lyon	26 035	26 035	0	0
CAF	215 904	215 904	0	0
Uniformation	6 270	6 270	0	0
Charge contestée d'avance	742	742	0	0
Autres créances	9 664	9 664	0	0
TOTAL	322 438	322 438	0	0
DETTES	Montant brut	Échéances à - d'un an	Échéances à + d'un an	Échéances à + de 5
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Autres dettes				
Dettes fournisseurs	43 985	43 985	0	0
Dettes fiscales et sociales	172 272	172 272	0	0
Autres dettes	3 326	3 326	0	0
Produits constatés d'avance	41 068	41 068	0	0
TOTAL	260 650	260 650	0	0

Les autres créances concernent principalement des IJ SS et prévoyance à recevoir pour 8 830 €.

Les « autres dettes » comprennent essentiellement 1 305 € Groupe Maraude et 1 270 € solde subvention FIL pour le Conseil Citoyen.

2.5. Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	0	0	0	0	0
Fonds propres avec droit de reprise	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0		0	0	0
Réserves	0	0	0	0	0
Trésorerie	100 000	0	0	0	100 000
Autres réserves	25 000	0	0	0	25 000
Report à nouveau	463 487	77 386	0	0	540 873
Excédent ou déficit de l'exercice	77 386	-77 386	2 219	0	2 219
Situation nette	665 873	0	2 219		668 092
Subventions d'investissement	22 412		27 970	4 878	45 504
Provisions réglementées	0		0	0	0
TOTAL	688 284	0	30 189	4 878	713 596

2.6. Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement				
Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement				
CAF	40 153	0	6 500	33 653
Ville	0	27 970	0	27 970
CARSAT	1500	0	0	1 500
Sous-total	41 653	27 970	6 500	63 123
Quotes-parts virées au résultat				
CAF	19 241	3 463	6 500	16 205
Ville	0	1 414	0	0
CARSAT	0	0	0	0
Sous-total	19 241	4 878	6 500	17 619
TOTAL	22 412	24 507	6 500	45 504

2.7. Les provisions

Tableau des provisions	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provision pour risques prud'hommal	0	60 000	0	60 000
Provision retraite	66 328	0	5 555	60 773
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers				
Comptes d'usagers	876	0	876	0
Autres tiers	0	0	0	0
TOTAL	67 204	60 000	6 431	120 773

2.8. Les produits à recevoir

Les produits à recevoir	Montant
Autres créances	15 100
TOTAL	15 100

2.9. Les produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	2025	2024
Participation Usagers ALAE	6 312	5 360
Etat conseiller numérique	9 778	24 444
Ville LAP	5 700	7 200
Ville FIL	859	1 273
Ville CLAS	3 600	3000
Caisse des Ecoles	0	3000
CAF CLAS	14 819	14 819
URACS	0	7 787
Total	41 068	66 882

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Le comparatif des résultats

Exercice	N	N-1	N-2
Résultat d'exploitation	- 4 686	62 041	-1 781
Résultat financier	8 349	11 272	8 287
Résultat exceptionnel	0	6 166	2 085
Impôts sur placements	-1 443	-2 093	-1 348
Excédent ou déficit	2 219	77 386	7 243

3.2 Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	477 126	486 051	-8 925	-1.84%
- versées par la CAF	75 440	86 614	-11 174	-12.90%
Sous total	552 566	572 665	-20 099	-3.51%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat	81 205	75 904	5 301	9.98%
- versées par la métropole	21 300	21 000	300	1.43%
- versées par la ville	45 559	50 948	-5 389	-10.58%
- versées par la CAF	19 911	32 006	-12 095	-37.79%
- versées par la CARSAT	17 000	3 500	13 500	385.71%
- versées par AURACS	7 787	7 787	0	0.00%
- versées par FONJEP	3 554	3 554	0	0.00%
Sous total	196 315	194 699	1 617	0.83%
Subventions non affectées :				
- versées par l'Etat	0	0	0	0
- versées par la métropole	12 000	20 000	-8 000	-40.00%
- versées par la ville	0	0	0	0
- versées par la CAF	0	0	0	0
Sous total	12 000	20 000	-8 000	-40.00%
TOTAL (I)	760 881	787 364	-26 482	-3.36%
Prestations CAF :				
Animation globale	82 646	80 764	1 882	2.33%
Animation collective famille	27 650	27 020	630	2.33%
CLAS	24 698	28 380	-3 682	-12.97%
ALSH - ALAE	50 142	46 107	4 035	8.75%
PS Jeune	22 719	22 719	0	0.00%

PS EAJE	252 346	252 009	337	0.13%
Bonus territoire CTG	67 925	48 085	19 840	41.26%
Régularisation PS N-1	-37 357	-2 994	-34 364	1147,91%
TOTAL (II)	490 229	501 550	-11 322	-2.26%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	1 251 110	1 288 914	-37 804	-2.93%

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur

Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant Comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet	81 205	75 904	5 301	6.98%
- non affectée	0	0	0	0.00%
Sous total	81 205	75 904	5 301	6.98%
Subventions du FONJEP				
- affectées à un projet	3 554	3 554	0	0.00%
- non affectée	0	0	0	0.00%
Sous total	3 554	3 554	0	0.00%
Subventions de la Métropole				
- affectées à un projet	21 300	21 000	300	1.43%
- non affectée	12 000	20 000	-8 000	0.00%
Sous total	33 300	41 000	-7 700	-18.78%
Subventions de la ville				
- affectées à un projet	45 559	50 948	-5 398	-10.58%
- non affectée	477 126	486 051	-8 925	-1.84%
Sous total	522 685	536 999	-14 314	-5.58%
Subventions de la CAF				
- affectées à un projet	427 494	452 783	-25 299	-5.59%
- non affectée	158 086	167 378	-9 292	-5.55%
Sous total	585 580	620 171	-34 591	-5.58%
Subventions de la CARSAT				
- affectées à un projet	17 000	3 500	13 500	385.71%
- non affectée	0	0	0	0.00%
Subventions de l'AURACS				
Sous total	17 000	3 500	13 500	385.71%
- affectées à un projet	7 787	7 787	0	0.00%
- non affectée	0	0	0	0.00%
Sous total	7 787	7 787	0	0.00%
TOTAL	1 251 110	1 298 914	143 358	12,51%

Baisse des prestations de services ALSH de 37 357 euros suite au refus de Jeunesse et Sport pour des prestations de 2023 et 2024

Revalorisation du bonus territoire pour la crèche de la CAF à hauteur de 20 347 €.

3.3 Le résultat exceptionnel

Composantes du résultat exceptionnel	2025	2024
Charges		
Pointage encaissement cb	0	949
Factures 2023 ou sans justificatis	0	1 345
Divers	0	249
Sous Total	0	2 543
Produits		
Solde usagers	0	0
Remboursement sur fact 2023	0	248
Régularisation écart sur caisse	0	1 006
Divers	0	95
Quôte part de subvention	0	7 240
Chèques plus	0	120
Sous Total	0	8 709
TOTAL	0	6 166

3.4 Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

3.5 Les charges supplétives : état des mises à disposition

Mises à disposition	N	N-1
Locaux	114 959.00	114 959.00
Frais de fonctionnement	45 658.94	42 669.00
Assurances et entretien	16 712.62	3 679.00
TOTAL	177 330.56	161 307.00

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 26 personnes.

4.2. Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés sur la partie assujettie de ses produits financiers.

4.3. Honoraires Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant sur le compte du résultat de l'exercice s'élève à 6 360 €.

4.4. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.





26, avenue Rosa Parks - La Duchère - 69009 LYON

Tél. : 04.78.35.77.47

accueil@centresociauxsauvegarde.com

www.centresociauxsauvegarde.fr